

Flash collectivités n° 2021-09

Cayenne, le 27 avril 2021

Ouverture de la campagne 2021 de télédéclaration de l'aide publique au développement des collectivités territoriales (montants 2020)

La commission nationale de la coopération décentralisée collecte chaque année, les données de l'aide publique au développement des collectivités territoriales.

En application de l'article L.1115-6 du code général des collectivités territoriales, cette procédure est indispensable afin de pouvoir bénéficier des cofinancements du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre des appels à projets de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales. La télédéclaration 2021 a été ouverte le 15 avril dernier et se clôturera le 31 mai prochain.

Vous trouverez en pièces jointes, les documents de références à savoir la circulaire et le communiqué.